

POSTES PARTICULIERS

LES CANDIDATS AUX POSTES CI-DESSOUS sont priés de se mettre en rapport avec l'IEN de circonscription du poste afin de connaître les contraintes particulières liées à ces postes.

Postes ASH

- Postes SESSAD hors Institut Michel Fandre - Attention : postes profilés (*)
- Centre Educatif et Scolaire BEZANNES
- Foyer le Téo AVENAY VAL D'OR
- I.M.E. BLACY
- I.M.E. VILLE en SELVE
- I.M.E. VILLERS FRANQUEUX
- I.M.E. La Sittelle REIMS
- Enseignants et Educateurs à l'EREA Bourneville à CHALONS (seuls les enseignants qui postulent pour la 1^{ère} fois sont priés de prendre contact avec l'IEN ASH)
- ITEP « Anaïs Espoir et Vie »
- ITEP Lucy Lebon à VITRY LE FRANCOIS (Fondation Lucy Lebon - **fonctionne pour 1/2 sur Châlons**)
- Maison d'Enfants Yvon Morandat REIMS + ITEP (RESAC)
- Enseignants spécialisés option F postulant sur des SEGPA en dispositif REP+ **et prise de contact avec le directeur adjoint de la SEGPA concernée**

Postes en écoles - postes profilés (*)

- Classes d'accueil des moins de 3 ans
- Postes « plus de maîtres que de classes »
- Classes internationales
- UPE2A
- Classes passerelles
- Classes à horaires aménagés

(*) Pour rappel : Seuls les enseignants qui auront postulé en décembre sur les postes dits « profilés » et qui auront obtenu un avis favorable de leur IEN de circonscription pourront postuler sur ces postes. Les autres enseignants verront leur(s) vœu(x) annulés.